DELIBERATION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-250500600-20170403-2017-11-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2017 Publication : 03/04/2017

Pour l'autorité compétente par délégation



Département des Hautes-Alpes Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du jeudi 30 mars 2017

Délibération n° : 2017_11

Date de convocation : vendredi 24 mars 2017

Obiet : Restes à réaliser-investissements 2016

Secrétaire de séance : Danielle GUIGNARD

Président: Christian GROSSAN

Région: Chantal EYMEOUD, Conseillère régionale, titulaire, excusée (3 voix; pouvoir à Anne-Marie

FORGEOUX), Anne-Marie FORGEOUX (3 voix), Conseillère régionale, titulaire, présente ;

Département : Valérie GARCIN-EYMEOUD, Conseillère départementale, titulaire, présente (2 voix) ;

Marcel CANNAT, Conseiller départemental, titulaire, absent (2 voix);

Communauté de communes du Guillestrois-Queyras: Christian LAURENS, conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix), Emmanuel Molle, conseiller communautaire, titulaire, absent (1 voix);

Communes:

- Abriès: Jacques BONNARDEL, Maire, présent, Robert BOURCIER, Conseiller municipal, absent (pouvoir à Jacques BONNARDEL):
- Aiguilles: Serge LAURENS, Maire, présent, Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent;
- Arvieux: Philippe CHABRAND, Maire, présent, Alain BLANC, Délégué, présent;
- Ceillac: Christian GROSSAN, Maire, présent; Jeanne FAVIER CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée (pouvoir à Christian GROSSAN);
- Château-Ville-Vieille: Jean-Louis PONCET, Maire, présent, Laurent NIFENECKER Conseiller municipal, excusé;
- Eygliers: Marcel PRA, Adjoint au Maire, présent;
- Guillestre: Bernard LETERRIER, Maire, présent;
- Molines-en-Queyras: Jean Paul HOFFMANN, Adjoint au Maire, présent, Catherine BLANC-DEBRUNE, Conseillère municipale, excusée;
- **Ristolas :** Vanessa DEVELAY, Adjointe au Maire, excusée (donne pouvoir à Alain BLANC), Louis BUES, Délégué, excusé.
- Saint Véran: Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent, Danielle GUIGNARD, Maire, présente.

Avant le vote du budget prévisionnel 2017, il est proposé de délibérer sur les restes à réaliser de la section d'investissement de l'exercice 2016; restes qui sont obligatoirement reportés de l'exercice précédent sur le nouvel exercice et dont le détail figure dans l'annexe jointe.

Ce report permettra d'engager, sans délai supplémentaire mais dans la limite de l'autofinancement disponible, les travaux prévus mais non encore réalisés.

Vu:

- La délibération n° 2016_20 du Comité Syndical du 24 mars 2016 approuvant le Budget Primitif 2016 ;
- Les règles de mise en œuvre de la comptabilité publique M14.

Considérant :

L'exécution du budget 2016 et l'existence de restes à réaliser en investissement au terme de l'exercice, comme suit (en colonne RAR 2016 calculés) :

Restes à réaliser 2016

Opération		Dépenses		Recettes		
N°	Intitulé	RAR 2016 calculés	RAR 2016 proposés	RAR 2016 calculés	RAR 2016 proposés	Balance
108	Toit Soum 2015	360,32€	€	0€	0€	0 €
149	Aménagement des maisons du Parc	4 910,27 €	4 910,27 €	- 17 805,46 €	0€	- 4 910,27 €
160	Travaux maison du Parc (2014)	174 638,78 €	174 638,78 €	119 268,67 €	119 268,67 €	- 55 370,11 €
1541	Réserve naturelle inv 2016	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	0€
153	Signalétique des 6 communes	25 904,00 €	7 646,22 €	15 294,66 €	13 609,32 €	5 963,10 €
158	Matériel informatique (2014)	13 329,21 €	13 329,21 €	0€	0€	- 13 329,21 €
159	Natura 2000 - travaux (2014)	0€	0€	1 626,55 €	1 626,55 €	1 626,55 €
1591	Natura 2000 ZSC inv 2016	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	0€
81	Achat collection objets Soum 2015	0€	0€	0€	0€	0€
Total 23		223 642,58 €	205 024,48 €	122 884,42 €	139 004,54 €	- 66 019,94 €

- L'obligation de reporter les restes à réaliser tant en recettes qu'en dépenses sur l'exercice suivant;
- L'examen du budget 2017 en vue de son approbation;
- La possibilité d'approuver les restes à réaliser en investissement de l'exercice 2016 à reporter sur l'exercice 2017, comme ci-dessus (en colonne RAR 2016 proposés);

Le Comité syndical du Parc naturel régional du Queyras, réuni le 30 mars 2017, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice : 24 Nombre de suffrages exprimés : 30 Votes Contre : 0 Pour : 24 Abstentions : 0 Nombre de membres présentés : 4

- D'approuver les restes à réaliser proposés de la section d'investissement du budget 2016;
- De reporter ces restes à réaliser en recettes et dépenses sur l'exercice 2017 ;
- D'autoriser le Président à poursuivre l'exécution des opérations correspondantes dans la limite des crédits reportés.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Pour extrait conforme.

> Le Président Christian GROSSAN